

Evolution du label ISR

Novembre 2024

FAQ : Questions / Réponses

1 Le label

- **Pourquoi cette évolution?**

Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances. Il fixe des exigences strictes aux fonds qui se portent candidats (ou qui sont déjà labellisés et souhaitent conserver leur label). L'Etat reste le propriétaire du label ISR et est décisionnaire sur les objectifs et les choix d'évolution du label. Le nouveau référentiel du Label ISR doit être entré en application à partir du 1^{er} janvier 2025 pour les fonds déjà labellisés.

- **Quels sont les enjeux de cette évolution?**

Il s'agit d'un changement majeur. Il renforce notamment les exigences de sélectivité, rend systématique l'exigence de double matérialité¹ avec un suivi des indicateurs associés (PAIs –principales incidences négatives), intègre systématiquement la dimension climat dans l'analyse des émetteurs et met en place un cadre d'exclusions sur les trois dimensions E,S et G. L'engagement ESG et la gestion des controverses ESG sont également des éléments clés du nouveau référentiel.

¹S'assurer que les décisions d'investissement du fonds prennent à la fois en compte les risques ESG pouvant avoir un effet négatif sur la valeur de ses investissements et les effets des investissements sur les facteurs ESG

Fonds qui conservent le label ISR

HSBC Responsible Investment Funds Euro Bond
HSBC Responsible Investment Funds Euroland Equity
HSBC Responsible Investment Funds SRI Global Equity
HSBC Responsible Investment Funds SRI Moderate
HSBC Responsible Investment Funds SRI Balanced
HSBC Responsible Investment Funds Dynamic
HSBC EE ISR Actions Monde
HSBC PROFIL Actions Responsables
HSBC EE ISR Actions Euro
HSBC EE ISR Oblig Euro et Solidaire
HSBC EE ISR Equilibre et Solidaire
HSBC EE ISR Diversifié et Solidaire

Fonds qui ne conservent pas le Label ISR

HSBC Responsible Investment Funds
Europe Equity Green Transition
HSBC EE Actions Europe Transition
Verte

- **Avantage compétitif du label**

Le label ISR est un label public, uniquement utilisé en France. Il est attribué aux fonds candidats lorsque ceux-ci sont conformes aux exigences du label. Il est gage de qualité ISR. C'est un repère pour les épargnants.

- **Le label ISR est-il gage de performance financière?**

Le label est avant tout construit pour être gage de **performance extra-financière**.

La performance financière liée à des fonds ayant des engagements extra-financiers forts n'est pas vouée à être meilleure ou moins bonne. Il existe des divergences importantes à court et moyen terme, dues par exemple aux biais sectoriels pris notamment dans le secteur pétrolier. Dans un environnement de marché où les sociétés pétrolières et de tabac affichent une belle performance, des fonds ISR auront plus de peine que les autres. Dans le sens contraire si ces secteurs sont fortement sous performants cela devrait se renverser. Ces 2 dernières années nous avons eu des cycles de marché qui n'étaient pas favorables à l'ISR.

Les performances passées n'engagent pas les performances futures.

2 Les impacts sur les fonds HSBC

- **Y a-t-il un impact sur la composition des portefeuilles?**

L'impact sur les fonds HSBC sera assez faible. Il n'y aura pas d'impact significatif sur la composition des portefeuilles. Il n'y aura pas de changement dans les portefeuilles actions et peu de changements sur les fonds obligations (notamment sur les sociétés dites « plus industrielles »).

Il y aura en revanche un changement de process sur tous les fonds qui correspond au changement d'approche ESG de « Best in Class » à « Amélioration de notes » (voir plus loin)

• Y a-t-il un impact sur l'approche ESG?

Nous allons passer d'une approche **Best in class** à une approche en **Amélioration de notes**. Les fonds aujourd'hui sont relativement alignés avec la cible que nous devons adopter. Il y aura finalement assez peu de changements.

La refonte importante du label ISR nous a amenés à faire évoluer notre processus et nous avons choisi de privilégier une approche en Amélioration de Notes. Cette approche vise à sélectionner les valeurs permettant d'avoir une note ESG supérieure à celle de l'univers d'investissement, après élimination d'au moins 30% des plus mauvaises valeurs sur la base de la notation ESG et de l'ensemble des exclusions appliquées par le fonds.

BEST IN CLASS

- Classement en nombre de sociétés pour chaque secteur, réparties en quartile.
- Les 2 premiers quartiles regroupent les sociétés obtenant les meilleures notes ESG, dans lesquelles nous investissons.
- Le 4ème quartile est exclu, et on n'investit que dans 10% du 3ème quartile.

AMELIORATION DE NOTES

- Classement des sociétés en lien avec leur capitalisation boursière
- Le calcul de la note ESG se fait en excluant 30% de l'univers d'investissement (calculé en capitalisation boursière) des sociétés les moins bien notées

3 Cas particulier du fonds HSBC RIF Europe Equity Green Transition

HSBC Asset Management a fait le choix de ne conserver que le label Green Fin pour le fonds HSBC RIF Europe Equity Green Transition. Il perd donc son label ISR.

Le label Green Fin nous semble plus pertinent et important à conserver pour le fonds Green Transition. Là où le label ISR est un label généraliste qui convient très bien à tous nos autres fonds de la SICAV, le label GreenFin est plus exigeant sur la transition verte, qui est la thématique propre du fonds HSBC Europe Equity Green Transition.

4 Les nouvelles notions d'engagement introduites par le label LABEL ISR

PAI- principales incidences négatives

Les fonds doivent sélectionner 2 PAI qui sont les plus alignés avec leur objectifs ESG et s'engagent à atteindre une performance supérieure à l'univers d'investissement avec une couverture satisfaisante:

- **avant 2025**: un 1^{er} PAI avec une couverture de 80% et un second PAI avec une couverture de 55 %minimum
- **avant fin 2026**: un 1^{er} indicateur avec une couverture de 90% minimum et un second avec une couverture de 60% minimum.

PAI choisis:

- **PAI 3 Intensité Carbone scope 1 &2 –**
- **PAI 9 Absence de politique en matière de droits de l'homme**

Climat

- Le label demande une prise en compte des enjeux climatiques au niveau des portefeuilles. De plus, les entreprises issues de secteurs à fort impact climatique sont sujettes à une vigilance accrue:
 - 15% de ces émetteurs doivent avoir un plan de transition climat crédible.
 - 20% de ces émetteurs font l'objet d'une action d'engagement pendant une durée maximale de 3 ans (conduisant à l'exclusion en cas d'absence de progrès)

Mesure de l'ESG et du critère durable:

Option 1: réduire l'univers d'investissement de 30%

Option 2: La moyenne de la notation ESG du portefeuille doit être strictement supérieure à celle de l'univers d'investissement initial après la réduction de 30% de l'univers.

- Pas d'impact sur la sélection de titres pour HSBC Responsible Investment Funds SRI Euroland Equity, HSBC EE ISR Actions Euro, HSBC Profil actions responsables
- Impact mineur sur la sélection de titres pour HSBC Responsible Investment Funds SRI Global Equity et EE ISR Actions Monde
- Adaptations nécessaires pour HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond/ HSBC EE ISR Oblig Euro et Solidaire.

Information importante

Cette présentation est produite et diffusée par HSBC Asset Management et n'est destinée qu'à des investisseurs professionnels au sens de la directive européenne MIF. Elle est incomplète sans les commentaires oraux des représentants de HSBC Asset Management. L'ensemble des informations contenu dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation (même partielle), sans autorisation, de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi. Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Asset Management sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Asset Management. En cas de besoin, les investisseurs peuvent se référer à la charte de traitement des réclamations disponible dans le bandeau de notre site internet et sur le lien suivant

: <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/traitement-reclamation-amfr-vf.pdf>

Il est à noter que la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sur décision de la société de gestion.

Les dispositions fiscales appliquées dépendent de la situation du souscripteur. Les dispositions peuvent évoluer dans le temps.

Le capital n'est pas garanti. Il est rappelé aux investisseurs que la valeur des parts et des revenus y afférant peut fluctuer à la hausse comme à la baisse et qu'ils peuvent ne pas récupérer l'intégralité du capital investi. Le fonds présente un niveau élevé de volatilité. La valeur liquidative pourra connaître de fortes variations à la baisse comme à la hausse.

Toute souscription dans un OPC présenté dans ce document doit se faire sur la base du prospectus en vigueur et le cas échéant du DIC en vigueur, disponibles sur simple demande auprès de HSBC Asset Management, de l'agent centralisateur, du service financier ou du représentant habituel. En complément du Document d'Informations Clés

.

HSBC Asset Management est la marque commerciale de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement fournies par nos entités locales réglementées.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros.

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)

Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 PARIS

Siège social : Immeuble Coeur Défense | 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 - 92400 Courbevoie - France

www.assetmanagement.hsbc.fr

Document non contractuel, mis à jour en novembre 2024

Copyright : Tous droits réservés © HSBC Global Asset Management (France), 2024

AMFR_2024_WHOLE_QA_1007. Expires: 30/11/2025

Follow us on:

Linkedin:

[HSBC Asset Management](#)

Website:

assetmanagement.hsbc.com